

## Délibération n°B-2019-56 Réforme de véhicule

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5      Date de convocation : le 27 novembre 2019  
Présents : 4      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 4  
Procuration :

### Résultats du vote :

Voix "pour" :	4
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Robert <b>MORLOT</b>	X	
M. René <b>REGAUDIE</b>		X
Mme Edwige <b>EME</b>	X	
M. Patrick <b>GOUX</b>	X	
Mme Christelle <b>RIGOLOT</b>	X	

Etaient également présents	
M. le colonel Fabrice <b>TAILHARDAT</b> , directeur départemental des services d'incendie et de secours	
M. le colonel Ralph <b>JESER</b> , directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours	
Madame Sylvie <b>JUIN</b> , chef du secrétariat de direction des services d'incendie et de secours	

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, à quinze heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace "Cassin".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les services du SDIS sont amenés à réformer des véhicules ou des matériels dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ces biens de l'inventaire comptable.

Ils pourront faire ensuite l'objet d'une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE ou d'une cession à titre gratuit.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme du véhicule figurant sur le tableau ci-dessous :

**Liste des véhicules et des matériels à réformer  
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
<b>RENAULT CLIO ESTATE</b> <b><u>Date de mise en circulation</u> : 23/01/12</b> <b><u>n° immatriculation</u> : BZ-544-RX</b> <b>137 491 km</b>	Véhicule accidenté, non réparable économiquement

**Décision**

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président du Conseil d'administration à procéder à la réforme du véhicule figurant sur le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	OBSERVATIONS
<b>RENAULT CLIO ESTATE</b> <b><u>Date de mise en circulation</u> : 23/01/12</b> <b><u>n° immatriculation</u> : BZ-544-RX</b> <b>137 491 km</b>	Véhicule accidenté, non réparable économiquement

**Le président du conseil d'administration**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20191202-B-2019-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2019

Affichage : 10/12/2019



  
**Robert MORLOT**